

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 125**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Centre de secours d'Allauch : reprise de la maîtrise d'ouvrage par le Département.

---

**Direction de l'Architecture et de la Construction  
Service Construction Patrimoine  
04.13.31.20.53**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES :**

La Commission Permanente du Conseil Général des Bouches-du- Rhône, par délibérations :

- n° 151 du 4 novembre 2011, a décidé d'approuver la convention pluriannuelle de partenariat 2011 - 2014 à intervenir entre le Département et le SDIS 13
- n° 70 du 25 juin 2012, a décidé d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat à intervenir entre le Département et le SDIS 13 pour la période 2011 – 2014
- n° 121 du 19 juillet 2013, a décidé d'acquérir les parcelles appartenant à la commune d'ALLAUCH, cadastrées chemin des Aubagnens, section CM n° 448 et une partie de la parcelle CM n° 449 d'une contenance totale de 4 000 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique en vue de la construction d'un centre de secours
- n° 214 du 29 novembre 2013, a pris acte du programme de l'opération de construction du centre de secours d'ALLAUCH ainsi que du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 4 250 000,00 €TTC
- n° 197 du 23 mai 2014, a décidé d'approuver le nouveau montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de construction du centre de secours d'ALLAUCH évaluée à 5 038 894,64 €TTC, et de confier directement la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la SPL TERRA 13.

## **PRESENTATION**

Dans le cadre des délibérations précitées, il était envisagé de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ce nouveau centre de secours à la Société Publique Locale TERRA 13.

Toutefois, des problèmes liés à la viabilisation et à la voirie d'accès du terrain cédé par la commune ne nous ont pas permis de notifier la convention auprès de notre mandataire.

A ce jour, la commune ayant résolu les points repris ci-dessus, et le plan de charge des services du Conseil Départemental permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, il est proposé de ne pas confier l'opération à la SPL TERRA 13.

De ce fait, le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est ramené de 5 038 894,64 €TTC à 4 840 000,00 €TTC, et le présent rapport ne présente donc aucune incidence financière.

Je vous demanderais ainsi de bien vouloir vous prononcer sur ce projet.

## **PROPOSITION**

Dans l'hypothèse d'un accord de votre part, il conviendrait donc pour le Centre de secours d'Allauch :

- de ne pas confier l'opération de construction à la SPL TERRA 13 (comme le prévoyait la délibération n° 197 du 23 mai 2014) et de valider la reprise de la maîtrise d'ouvrage de cette même opération par les services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- d'approuver le nouveau montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 4 840 000,00 €TTC.

**Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de M. le délégué au Patrimoine et aux bâtiments départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.**

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL